



## Lettre d'information N°12



### **Le lycée Hôtelier ferme en juin 2023 (1983 – 2023)**

Le lycée Hôtelier fondé en 1983 par l'abbé Leboeufet la direction diocésaine de l'enseignement privé catholique du Loiret mis à mal ces quatre dernières années (petits effectifs en toutes sections) est fermé.

#### **Pour mémoire :**

Le rectorat nous avait annoncé en Préfecture du Loiret, en octobre 2016, la fermeture de ce lycée professionnel comme celui de l'enseignement général. L'Education Nationale a mis 2 ans pour fermer le lycée d'enseignement général et 7 ans pour fermer le lycée professionnel.

#### **Que nous apprend l'article paru dans l'Eclaireur du Gâtinais du 15 février 2023 en, page 3 annonçant cette fermeture.**

« Le lycée hôtelier est remplacé par une Unité de Formation à l'Apprentissage qui est une antenne du CFA Sainte-Croix-Sainte-Euverte d'Orléans ».

**Le château, après 240 ans, redevient comme en 1783 une usine où on y formait des apprentis. Du tissage de 1783 à 1810, le château abritera en 2023 des apprentis à « la commercialisations et services, cuisine et pâtisserie et organisateur de réception »**

#### **Qu'est-ce qu'une UFA**

Une unité de formation par apprentissage (UFA) peut être créée dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat (ce qui est le cas de l'ogec Saint-Louis) ou dans un établissement de formation et de recherche.

À cet effet, une convention est conclue avec un CFA (centre de formation d'apprentis).

On peut aussi retrouver des UFA en Lycée Professionnel. Elles donnent aux apprentis une formation générale et technique, qui complète la formation reçue dans les entreprises.

#### **Qu'est-ce qu'un CFA**

**Centre de Formation pour Apprentis.**

Il donne aux apprentis une formation générale et technique, qui complète la formation reçue dans les entreprises.

#### **Quand rentre-t-on dans un CFA**

L'entrée peut se faire tout au long de la scolarité à partir de 15 ans après sa troisième. C'est intéressant pour le collège Saint-Louis qui en raison de son public trouvera une issue s'il est attiré par ces métiers et y trouver de quoi se former.

#### **[Le coût de la formation pour les apprentis ?](#)**

Le coût de la formation n'est pas à la charge de l'apprenti mais des Opérateurs de compétences (OPCO). Cet opérateur peut aussi prendre en charge, selon des tarifs forfaitaires, des frais de restauration, de nuitée, de premier équipement professionnel, de mobilité internationale. L'apprenti est rémunéré en fonction de son statut.

#### **Qu'est ce qu'un OPCO**

Un OPCO (Opérateur de Compétences) est un **organisme agréé par l'Etat** qui a pour but d'aider les entreprises ne dépassant pas 50 salariés à accompagner et à **favoriser l'évolution professionnelle des salariés** par le biais de la **formation continue**. En facilitant l'accès des actifs à des actions de formation, les OPCO permettent aux (futurs) professionnels de mieux faire face aux **mutations technologiques, économiques et environnementales** de leur secteur d'activité.

## **Comment comprendre le financement de l'apprentissage**

C'est l'OPCO dont dépend l'entreprise qui emploie l'apprenti qui est responsable du financement de la formation en apprentissage. Le niveau de financement de la formation dépend d'accords de branches professionnelles ou à défaut fixé par France Compétences pour répondre aux besoins de formation du marché de l'emploi.

## **Qui paye l'école privée en alternance ?**

Dans la majorité des cas, le coût de la formation en alternance n'est pas imposable à l'entreprise. **La formation est financée par l'OPCO auquel est rattachée l'entreprise.** Le montant financé repose sur la part quota obligatoire de la taxe d'apprentissage.

## **Conclusion :**

La loi de Gresham, financier de la reine d'Angleterre Elisabeth 1<sup>ère</sup> reprenant celle de Al-Maqrizi (1364-1442) est une loi économique selon laquelle « la mauvaise monnaie chasse la bonne » autrement dit une monnaie de moindre qualité prend la place de la bonne... mais pas pour longtemps... c'est fait.

« Saint-Louis » redevient Sainte Madeleine, c'est-à-dire pour ceux d'avant 1960, une école primaire et collège

En ce qui concerne Saint-Louis de Montargis la loi de Gresham s'applique à l'éthique de cet établissement scolaire : les mauvais comportements chassent les bons.

L'ogec depuis 2001 et surtout depuis 2010 est constituée de personnes qui ne respectent pas les lois communes et la morale, donc qui trichent. Elles ont supplantées celles qui disaient vrai, nous.

Il conviendrait pour les mannes de ceux qui en ont fait le renom de l'Institution Saint-Louis, que cet établissement change de nom et que le château sur les panneaux indicateurs, en ville, ne soit plus dénommé « château saint-louis ».

il ne reste plus rien de l'Institution Saint-Louis et quant à Lous IX, Saint-Louis (Château Saint-Louis) , il y séjourna seulement à la différence de Philippe II Auguste dont le 14 juillet 2023 sera l'occasion de se souvenir de ce roi qui mourut le 14 juillet 1223, de Charles V, de Charles VIII, de Renée de France, de Philippe 1<sup>er</sup> d'Orléans- frère du roi Louis XIV- qui en firent un palais.

Ce palais sombra en 1783 sous l'autorité de Louis-Philippe II d'Orléans pour devenir un mont cotonnier qui des 1810 devient une mine de pierres

Les restes de ce palais bien que redressés de 1898 à 1970 deviennent en 2023, sous l'autorité du diocèse d'Orléans, un mont d'apprentis. Quand sera-t-il sauvé ? Et par qui ?